

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1031****5 juillet 2002****SOMMAIRE**

<b>Adminis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49475</b>	<b>Falcon Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49475</b>
<b>Allcap Investment Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49456</b>	<b>Fidupartner AG, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49443</b>
<b>Asmont S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49476</b>	<b>Fidupartner AG, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49443</b>
<b>Balouis Trading S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49468</b>	<b>Fields Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49486</b>
<b>Blemox S.A.H., Strassen . . . . .</b>	<b>49469</b>	<b>Fields Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49486</b>
<b>Bora Productions, S.à r.l., Goebange . . . . .</b>	<b>49467</b>	<b>Fields Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49486</b>
<b>BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49444</b>	<b>Fivenet, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49485</b>
<b>BPI Global Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49444</b>	<b>Future Investment S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>49457</b>
<b>Brantano Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49444</b>	<b>Global Balanced 2000 Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49464</b>
<b>Brantano Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49444</b>	<b>Hamilton &amp; Meyers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49463</b>
<b>Brunswick Russian Emerging Equities Trust, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49450</b>	<b>Hamilton &amp; Meyers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49463</b>
<b>Brunswick Russian Emerging Equities Trust, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49450</b>	<b>Hamilton &amp; Meyers S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49463</b>
<b>Cad Concepts International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49465</b>	<b>Hasal Westport S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49477</b>
<b>Cameros Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49463</b>	<b>Hollinter S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49475</b>
<b>Capital@Work Int'l S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>49484</b>	<b>I-Niziative Luxembourg Partners S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49474</b>
<b>Capital@Work Int'l S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>49484</b>	<b>International Marketing Investment Group S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>49460</b>
<b>CDC Multinational Series, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49443</b>	<b>Lekkerkerk Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49487</b>
<b>CDC Multinational Series, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49443</b>	<b>Lekkerkerk Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49488</b>
<b>CLC Associates société à responsabilité limitée, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49479</b>	<b>Lenmar Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49476</b>
<b>Computer Shop Europe S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49479</b>	<b>Luxmedica S.A., Ehange-sur-Mess . . . . .</b>	<b>49465</b>
<b>Continental Management S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49483</b>	<b>Luxroyal S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49466</b>
<b>Duisburg Realty Investments I S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49478</b>	<b>Luxroyal S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49467</b>
<b>E-Trade S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49469</b>	<b>Mainproperty S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49442</b>
<b>Ecoplux S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49468</b>	<b>Mainproperty S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49442</b>
<b>Esseventuno S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49468</b>	<b>MC &amp; C S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49467</b>
<b>Euro-2000 Project S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49485</b>	<b>Melopon S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49465</b>
<b>Euro Marketing and Administration-EMA S.A., Elvange . . . . .</b>	<b>49468</b>	<b>Millfield Private Client Holdings S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49477</b>
<b>Excelsis Financial Technology, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49467</b>	<b>Miplaka S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49466</b>
<b>F &amp; S Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49469</b>	<b>Nedamo Consolidated S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49466</b>
<b>F &amp; S Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49469</b>	<b>Nedamo Consolidated S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49466</b>
<b>Falcon Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49475</b>	<b>NPI (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49445</b>
<b>Falcon Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49475</b>	<b>NPI (Services), S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49451</b>
		<b>Odesa International, Luxembourg . . . . .</b>	<b>49476</b>
		<b>Pictet Institutional Fund Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>49465</b>
		<b>Pictet International Capital Management, Sicav,</b>	

Luxembourg .....	49484	Ti Media S.A., Luxembourg .....	49479
Pictet World Securities Fund, Sicav, Luxembourg	49450	Transcontinental Investment Corporation "TRIN-	
Premium Select Lux S.A., Luxembourg .....	49477	CO" S.A., Luxembourg .....	49478
RH & Partner Investment Funds, Sicav, Luxem-		Tristan S.A., Luxembourg .....	49485
bourg .....	49456	Unicapital Investments II (Management) S.A.,	
Salomon Corporation Holding S.A., Luxembourg	49477	Luxembourg .....	49456
SBWAM Bros, S.à r.l., Luxembourg .....	49480	Unicapital Investments III (Management) S.A.,	
SIW Immobilière, S.à r.l., Pétange .....	49467	Luxembourg .....	49462
Société de Participation Indane S.A., Luxem-		Unicapital Investments (Management) S.A., Lu-	
bourg .....	49466	xembourg .....	49459
Solutrasid, S.à r.l., Howald .....	49487	Union Textiles Holding, Luxembourg .....	49477
Sormine S.A., Luxembourg .....	49476	Universal Care, S.à r.l., Luxembourg .....	49487
Star Park Holding S.A., Luxembourg .....	49470	Visiane Holding S.A., Luxembourg .....	49486
Tabol S.A., Luxembourg .....	49476	Young, Sicav, Luxembourg .....	49464
Ti Media S.A., Luxembourg .....	49478		

**MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 59.434.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 40, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(31464/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**MAINPROPERTY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 59.434.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 29 mars 2002 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé d'approuver la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire nonobstant les dispositions statutaires;

- l'assemblée a décidé d'affecter le résultat de l'exercice clôturant au 31 décembre 2000 comme suit:

- Résultats reportés au 31 décembre 2000 .....	- 112.314,84 FRF
- Perte de l'exercice 2000 .....	- 41.229,44 FRF
- Solde à reporter .....	- 153.544,28 FRF

l'assemblée a décidé de donner décharge aux administrateurs:

Monsieur Guy Harles,  
Madame Ute Bräuer,  
Madame Rita Goujon

ainsi qu'au commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2000;

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Guy Harles,  
Madame Ute Bräuer,  
Madame Rita Goujon

jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2001;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur François Lentz, jusqu'à la prochaine assemblée statutaire appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

*Pour MAINPROPERTY S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 40, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31465/250/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**CDC MULTINATIONAL SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.184.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(31081/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**CDC MULTINATIONAL SERIES, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.184.

Faisant suite à l'assemblée générale du 15 avril 2002, sont nommés administrateurs:

Gerard Barbot

Gilles Guerin

Sherry Umberfield

Massoud Heidari

*Est nommé commissaire aux comptes:*

DELOITTE & TOUCHE

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31086/051/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FIDUPARTNER AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 52.619.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(31143/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FIDUPARTNER AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1150 Luxemburg, 124, route d'Arlon.  
H. R. Luxemburg B 52.619.

*Auszug Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 14. Januar 2002*

Die Generalversammlung nimmt die Rücktrittserklärung des Aufsichtskommissars UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A. an und erteilt Ihm hiermit Entlastung für sein Mandat.

Die Aktionäre beschließen die Ernennung von Herrn Charles Ensich, expert-comptable et réviseur d'entreprises, 10, op der Schleed, L-9273 Diekirch, zum neuen Aufsichtskommissars. Der neue Aufsichtskommissar wird das Mandat seines Vorgängers fortführen bis zur Generalversammlung vom 2007.

Beglaubigte Kopie

Unterschrift / Unterschrift

Verwalter / Verwalter

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31148/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BPI GLOBAL INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.684.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(31080/051/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BPI GLOBAL INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 46.684.

—  
Faisant suite à l'assemblée générale du 20 mars 2002, sont nommés administrateurs:

Manuel Maria Pimentel de Sousa e Meneses

Maria Isabel Cabral de Abreu Castelo Branco

Fernando Maria Costa Duarte Ulrich

Luis Miguel Gubert Morais Leitão

António Farinha Morais

Rui de Faria Lélis

*Est nommé commissaire aux comptes:*

ARTHUR ANDERSEN & CO. SC

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31084/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BRANTANO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.152.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(31147/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BRANTANO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 55.152.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire*

*qui s'est tenue extraordinairement le 14 janvier 2002 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2008.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31160/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the fourth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J. F. Kennedy,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in Luxembourg, acting in its capacity of sole manager of the company, having the power to bind the company by its single signature,

itself here represented by Mr Patrick Van Denzen, private employee, residing in Howald, acting in his quality of proxyholder A.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12.500.- EUR), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any manager A with a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l. prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to pay them-up by contribution in kind of all its assets and liabilities.

The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on April 4, 2002, by the management of NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per April 4, 2002 is attached.

The balance sheet of NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l. shows net assets of one million seven hundred sixty thousand five hundred Euro (1,760,500.- EUR).

According to the said certificate:

- «-all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per April 4, 2002;
  - based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 1,760,500;
  - there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.;
  - all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l. will be accomplished by the undersigned;
  - the surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account of the Company.»
- Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Estimate*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred fifty Euro (2,250.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager:  
 Manager A:  
 - MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46/A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;  
 The company should be bound by the sole signature of its single manager A.
- 2) The address of the corporation is fixed at 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J. F. Kennedy; ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à Luxembourg, agissant en sa qualité de seul gérant de la société et pouvant engager la société par sa seule signature, elle-même ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Howald, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir A.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq Euro (25,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de n'importe quel gérant A avec un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les reponsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.



**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l. préqualifiée et représentée comme dit-est, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 4 avril 2002 par la gérance de NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 4 avril 2002.

Le bilan de NPI (INTERNATIONAL), S.à r.l. indique une valeur nette de un million sept cent soixante mille cinq cents Euro (1.760.500,- EUR).

Selon le dit certificat:

- «-tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 4 avril 2002;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à EUR 1.760.500;
- il n'existe pas d'empêchements ni légal ni contractuel pour le transfert de la propriété des actifs et passifs à NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l.
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l. seront accomplies par le soussigné;
- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission».

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cent cinquante Euro (2.250,- EUR).

#### *Décision de l'Associé Unique*

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Gérant A:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social au 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

La société sera engagée par la seule signature de son gérant A.

2) L'adresse de la Société est fixé au 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Denzen, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 avril 2002.

G. Lecuit.

(31347/220/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.624.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 9 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2001 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé la rémunération des membres du Conseil d'Administration.
4. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
6. L'Assemblée a noté la démission de M. Peter Cundill du Conseil d'Administration avec effet au 15 février 2002. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Audley Twiston Davies, M. Gerard de Geer, M. André Elvinger, M. José Peman et de l'Ambassadeur Orjan Berner.
7. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Pour BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31087/052/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST, Société d'Investissement à Capital Fixe.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.624.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2002.

Pour BRUNSWICK RUSSIAN EMERGING EQUITIES TRUST

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

J. Mossong / M. Berger

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

(31089/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**PICTET WORLD SECURITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 62.627.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

Pour PICTET WORLD SECURITIES FUND

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

J. Mossong / M. Berger

Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir

(31090/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**NPI (SERVICES), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the fourth of April.  
Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J. F. Kennedy,

here represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office in Luxembourg, acting in its capacity of sole manager of the company, having the power to bind the company by its single signature, itself here represented by Mr Patrick Van Denzen, private employee, residing in Howald, acting in his quality of proxyholder A.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, avances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NPI (SERVICES), S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- euros), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- euros) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of managers A and B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any manager A with a manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers.

Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., prenamed and represented as stated hereabove, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to pay them-up by contribution in kind of all its assets and liabilities. The ownership and the value of such assets and liabilities have been certified to the undersigned notary by a certificate issued on April 4, 2002, by the management of NPI (LUXEMBOURG) S.à r.l. to which a contribution balance sheet as per April 4, 2002 is attached.

The balance sheet of NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., shows net assets of one million seven hundred fifty-eight thousand two hundred and fifty euros (1,758,250.- EUR).

According to the said certificate:

- «- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached certified balance sheet as per April 4, 2002;
- based on generally accepted accountancy principles the net worth of the company per attached balance sheet is estimated to be EUR 1,758,250.-;
- there exists no impediments, nor legal nor contractual, to the transfer of ownership of such assets and liabilities to NPI (SERVICES), S.à r.l.;
- all formalities to transfer legal ownership of all such assets and liabilities to NPI (SERVICES), S.à r.l., will be accomplished by the undersigned;
- the surplus between the nominal value of the shares issued and the total value of the contribution in kind, will be transferred to a share premium account of the Company.»

Such certificate, after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Estimate*

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union is realized under the benefit of article 4-1 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for tax exemption.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand two hundred fifty euros (2,250.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The Company will be administered by the following manager:

Manager A:

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

The company should be bound by the sole signature of its single manager A.

2) The address of the corporation is fixed at 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46/A, avenue J. F. Kennedy; ici représentée par MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à Luxembourg, agissant en sa qualité de seul gérant de la société et pouvant engager la société par sa seule signature, elle-même ici représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant à Contern, agissant en sa qualité de fondé de pouvoir A.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: NPI (SERVICES), S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25,- EUR) chacune, toutes soucrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de n'importe quel gérant A avec un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., préqualifiée et représentée comme dit-est, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales et les libérer par apport en nature de tous ses actifs et passifs.

La propriété et la valeur de tels actifs et passifs a été certifiée au notaire soussigné au moyen d'un certificat émis en date du 4 avril 2002 par la gérance de NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., auquel est annexé un bilan en date du 4 avril 2002.

Le bilan de NPI (LUXEMBOURG), S.à r.l., indique une valeur nette de un million sept cent cinquante huit mille deux cent cinquante euros (1.758.250,- EUR).

Selon le dit certificat:

- «- tous les actifs et passifs de la société sont repris au bilan certifié ci-annexé, en date du 4 avril 2002;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette de la société selon le bilan annexé est évaluée à EUR 1.758.250,-;
- il n'existe pas d'empêchements ni légal ni contractuel pour le transfert de la propriété des actifs et passifs à NPI (SERVICES), S.à r.l.
- toutes les formalités pour transférer la propriété juridique de tels actifs et passifs à NPI (SERVICES), S.à r.l., seront accomplies par le soussigné;
- la différence entre la valeur nominale des parts sociales émises et la valeur de l'apport en nature sera portée à un compte de prime d'émission.»

Le dit certificat, après signature ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans la totalité des actifs et passifs d'une société existante dans l'Union Européenne à une autre société existante dans l'Union Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cent cinquante euros (2.250,- EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant A:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société ayant son siège social à 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; La société sera engagée par la seule signature de son gérant A.

2) L'adresse de la Société est fixé à 46/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Denzen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 avril 2002.

G. Lecuit.

(31348/220/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**RH & PARTNER INVESTMENT FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.191.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

*Pour RH & PARTNERS INVESTMENT FUNDS*

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

J. Mossong / M. Berger

*Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir*

(31091/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.606.

Les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS II (MANAGEMENT) S.A.*

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

*Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir*

(31092/052/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.791.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 17 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités pour la période du 26 avril 2001 (date de constitution) au 31 décembre 2001, tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a affecté un montant à la réserve légale et a approuvé le report à nouveau du solde bénéficiaire.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
5. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs André Zeder, Christian Gellerstad et Patrick Schott pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2003.
6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises ARTHUR ANDERSEN pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2003.

*Pour ALLCAP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.*

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31095/052/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---



**FUTURA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) PARFININDUS, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 12 rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen,

ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 28 mars 2002.

2) Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de FUTURA INVESTMENT S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante cinq mille euros (55.000,- EUR) représenté par cinq cent cinquante (550) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à deux cent soixante-quinze mille euros (275.000,- EUR) qui sera représenté par deux mille sept cent cinquante (2.750) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de septembre à 14 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII: Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1) PARFININDUS, S.à r.l., prénommée cinq cent quarante huit actions . . . . .	548
2) Monsieur Frédéric Monceau, prénommé deux actions . . . . .	2
<b>Total: cinq cent cinquante actions . . . . .</b>	<b>550</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cinquante cinq mille euros (55.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.

2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:

- Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant à Sandweiler, 7 rue Principale;
- Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à Moutfort, 16 Cité Lédenberg;
- Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Fentange, 6 rue Pierre Weydert.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:

La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 12 rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.

5. Le siège social de la société est fixé à L-8017 Strassen, 12 rue de la Chapelle.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Monceau, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 8.- Reçu 550 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 avril 2002.

G. Lecuit.

(31349/220/167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

### **UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.249.

Les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS (MANAGEMENT) S.A.*

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

*Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir*

(31093/052/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

—  
STATUTS

L'an deux mille deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1) PARFININDUS, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social 12 rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen,

ici représentée par Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 28 mars 2002.

2) Monsieur Frédéric Monceau, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Ladite procuration, après signature ne varietur par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>: Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INTERNATIONAL MARKETING INVESTMENT GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent et cinq mille euros (105.000,- EUR) représenté par mille cinquante (1.050) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent vingt cinq mille euros (525.000,- EUR) qui sera représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de septembre à 14 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII: Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Souscription- Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme dit est, déclarent souscrire le capital comme suit:

1) PARFININDUS, S.à r.l., prénommée mille quarante huit actions . . . . .	1.048
2) Monsieur Frédéric Monceau, prénommé deux actions . . . . .	2
<b>Total:</b> mille cinquante actions . . . . .	<b>1.050</b>

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de cent et cinq mille euros (105.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs pour une durée de six années:
  - Monsieur Marc Boland, expert-comptable, demeurant à Sandweiler, 7 rue Principale;
  - Monsieur Joeri Steeman, expert-comptable, demeurant à Moutfort, 16 Cité Lédenberg;
  - Monsieur Karl Louarn, employé privé, demeurant à Fentange, 6 rue Pierre Weydert.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années:  
La société PARFININDUS, S.à r.l., ayant son siège social 12 rue de la Chapelle, à L-8017 Strassen.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2007.
5. Le siège social de la société est fixé à L-8017 Strassen, 12 rue de la Chapelle.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Monceau, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 9.- Reçu 1.050 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 avril 2002.

(31350/220/168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

### **UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 77.360.

Les comptes annuels et rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2001 ont été enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12, et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2002.

*Pour UNICAPITAL INVESTMENTS III (MANAGEMENT) S.A.*

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

*Mandataire Commercial / Fondé de pouvoir*

(31094/052/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**CAMEROS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 48.766.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg, le 22 janvier 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 30 septembre 2001 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'Assemblée ratifie la cooptation de M. Fernando de Roda Lamsfus en remplacement de M. Ignacio Aragon y Ramirez de Pineda et nomme M. Christian Gellerstad en tant que nouvel administrateur.
5. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs et aux Réviseurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 30 septembre 2001.
6. Les mandats d'administrateurs de Messieurs Frédéric Fasel, Patrick Schott, Francisco Javier Benito Martinez, Fernando de Roda Lamsfus et Christian Gellerstad seront valables pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.
7. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2001/2002.

*Pour CAMEROS SICAV*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31088/052/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 42.906.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(30697/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

---

**HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 42.906.

—  
Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 12, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

(30698/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

---

**HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 42.906.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2002*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'assemblée ratifie la cooptation de monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 15 avril 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 12, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(30705/595/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2002.

### **GOBAL BALANCED 2000 MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.025.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 19 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2001, tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
4. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Stephen Barber, Frédéric Fasel et Patrick Schott pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2003.
5. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle 2003.

Pour GLOBAL BALANCED 2000 MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31096/052/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

### **YOUNG, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.587.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 2 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2001 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
5. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Pierre-Alain Eggly, Philippe Bertherat et M. Claude Demole pour une période d'une année.
6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice 2002.

Pour YOUNG, SICAV

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31098/052/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.



**PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.594.

- L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:
1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
  2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2001 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
  3. L'Assemblée a approuvé le paiement d'un dividende et le report du résultat net.
  4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
  5. L'Assemblée a reconduit les mandats de Messieurs Frédéric Fasel, Pierre-Alain Eggly, Rod Hearn, Yves Martignier, Jean Pilloud, Patrick Schott et Christian Gellerstad.
  6. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002.

Pour PICTET INSTITUTIONAL FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

BANQUE PICTET (LUXEMBOURG) S.A.

M.-C. Lange / M. Berger

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31097/052/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**LUXMEDICA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Ehlange-sur-Mess, 37, rue du Centre.  
R. C. Luxembourg B 73.172.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 138, fol. 53, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31134/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**MELOPON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.219.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

MELOPON S.A.

Signature

(31139/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**CAD CONCEPTS INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 82.966.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Marc Huberty en tant qu'administrateur-délégué et le remercie pour l'exécution de son mandat. Il garde néanmoins sa fonction d'administrateur dans la société.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de son administrateur-délégué Monsieur Georges Peters. Les administrateurs n'ont pas le droit d'engager la signature sauf par signature conjointe avec l'administrateur-délégué.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31173/777/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**NEDAMO CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.051.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

NEDAMO CONSOLIDATED S.A.

Signatures

(31137/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**NEDAMO CONSOLIDATED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.051.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

NEDAMO CONSOLIDATED S.A.

Signature

(31138/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**MIPLAKA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 54.220.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

MIPLAKA S.A.

Signature

(31140/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 48.148.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATION INDANE S.A.

Signature

(31141/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**LUXROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.636.

Le bilan modifié au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

LUXROYAL S.A.

Signatures

(31142/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**EXCELSIS FINANCIAL TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 82.883.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(31144/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**SIW IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée en liquidation.**

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 29.585.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(31145/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**MC & C S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 50.709.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 35, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(31146/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**LUXROYAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.636.

—  
Le bilan modifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

LUXROYAL S.A.

Signatures

(31165/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BORA PRODUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8359 Goebblange, 4, bei Berck.  
R. C. Luxembourg B 57.379.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour BORA PRODUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(31149/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ESSEVENTUNO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 53.658.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire  
de la société en date du 17 décembre 2001*

- Le capital social souscrit de 1.000.000,- FRF est converti en euro et s'élèvera désormais à 152.439,03 EUR (cours de change: 1,- EUR / 6,560 FRF) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

- Le capital social autorisé de 2.500.416,- FRF est converti en euro et s'élèvera désormais à 381.160,98 EUR (cours de change 1,- EUR / 6,560 FRF) avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2002.

- L'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«5.1 La société a un capital émis de cent cinquante-deux mille quatre cent trente-neuf euros et trois cents (152.439,03 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation nominale, toutes entièrement libérées en espèces.

5.2 La société aura un capital autorisé de trois cent quatre-vingt-un mille cent soixante euros et quatre-vingt-dix-huit cents (381.160,98) divisé en quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 17 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2002, vol. 566, fol. 64, case 5.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31162/631/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BALOUIS TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 46.000.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2002, vol. 567, fol. 10, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

BALOUIS TRADING S.A.

Signatures

(31166/694/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**EURO MARKETING AND ADMINISTRATION-EMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5692 Elvange, 2, rue des Prés.  
R. C. Luxembourg B 64.896.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique de son administrateur-délégué Madame Ingrid Hoolants. Les administrateurs n'ont pas le droit d'engager la signature sauf par signature conjointe avec l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31174/777/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ECOPLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.951.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 16 mai 2001, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31175/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31167/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**F & S LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 53.128.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31168/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**BLEMOX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 10.528.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 30 octobre 2001*

Le conseil décide à l'unanimité:

- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs belges en euro;
- d'augmenter le capital social, pour le porter de son montant actuel de EUR 580.070,85 à EUR 600.000,- par incorporation de réserves;
- de changer la mention portant sur la valeur nominale des actions émises en actions sans valeur nominale;
- l'adaptation de l'article 4 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 23.400 (vingt-trois mille quatre cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 30 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 28, case 10.- Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31172/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**E-TRADE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 76.744.

**DISSOLUTION***Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 3 avril 2002*

L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation et reconnaît que par conséquent la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale décide que les livres et comptes de la Société vont être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la Société.

Pour mention, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour E-TRADE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2002, vol. 567, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31184/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**STAR PARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

## STATUTES

In the year two thousand two, on the fourth of April.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Miss Karine Vautrin, prenamed and by Mr Ronald Chamielec, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a Société Anonyme which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration,**

**Art. 1.** There is established hereby a Société Anonyme under the name of STAR PARK HOLDING S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

**Art. 8.** The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Thursday of June at 10.00 a.m. and the first time in the year 2003. If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI.- Accounting Year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2002.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

- |   |     |
|---|-----|
| 1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . . | 155 |
| 2. T.C.G. GESTION S.A., prenamed, one hundred and fifty-five shares . . . . .                 | 155 |

Total: three hundred and ten shares . . . . .	310
---	-----

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

##### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

##### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand nine hundred euros (1,900.- EUR).

##### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed,

b) T.C.G. GESTION S.A., prenamed,

c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2007:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

#### *Meeting of the board of directors*

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, as managing director to bind the company in all circumstances by its sole signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, prénommée et Monsieur Ronald Chamielec, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondateurs de pouvoir A.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société Anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre 1<sup>er</sup> Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société Anonyme sous la dénomination de STAR PARK HOLDING S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

#### **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### **Titre III: Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.



Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en 2003.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2002.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

*Souscription et libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2. T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007:
  - a) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée,
  - b) T.C.G. GESTION S.A., préqualifiée,
  - c) CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2007: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, comme administrateur-délégué pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature pour les affaires de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 19 avril 2002.

G. Lecuit.

(31351/220/284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**I-NIZIATIVE LUXEMBOURG PARTNERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 76.749.

**DISSOLUTION**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg, le 3 avril 2002*

L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation et reconnaît que par conséquent la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée générale décide que les livres et comptes de la Société vont être déposés et conservés pendant cinq ans au moins au siège social de la Société.

Pour mention, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I-NIZIATIVE LUXEMBOURG PARTNERS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2002, vol. 567, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31186/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**FALCON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31169/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FALCON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31170/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FALCON FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 60.544.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31171/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ADMINIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.943.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 8 juin 2001, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31176/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**HOLLINTER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.691.

**DISSOLUTION***Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2002, volume 134S, folio 96, case 4, que la société HOLLINTER S.A. ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 37.691, constituée suivant acte reçu en date du 25 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 45 du 7 février 1992, au capital de trois millions de francs belges (BEF 3.000.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, a été dissoute et liquidée par le fait d'une décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains lat totalité des actions de la société anonyme HOLLINTER S.A., prédésignée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2002.

M. Thyes-Wlach.

(31377/233/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**SORMINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 64.965.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

L'assemblée générale de la société, convoquée le 14 mai 2001, a unanimement décidé de poursuivre les activités de la société (décision prise en vertu de l'article 100 LSC).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31177/777/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ASMONT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 52.685.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31178/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**TABOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 68.036.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31179/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**ODESSA INTERNATIONAL.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 25.593.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31180/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**LENMAR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.132.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration de la société anonyme  
qui s'est tenue à Luxembourg le 31 août 2001 au siège social*

1. Le conseil accepte la démission de Maire Gallagher comme administrateur de la société avec effet au 31 août 2001.
2. François Manti est nommé comme administrateur de la société avec effet au 31 août 2001, suivant Article 51 de la loi sur les sociétés commerciales de 1915. Monsieur François Manti terminera le mandat de Maire Gallagher.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2002, vol. 567, fol. 43, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31475/309/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**HASAL WESTPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 32.376.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31181/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**UNION TEXTILES HOLDING.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 25.994.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 36, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31182/777/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**PREMIUM SELECT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 72.658.

Le rapport annuel au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 82, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(31183/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**MILLFIELD PRIVATE CLIENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer.  
R. C. Luxembourg B 86.476.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg le 18 mars 2002*

Le Conseil décide de nommer Monsieur Paul Andrew Tebbutt en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MILLFIELD PRIVATE CLIENT HOLDINGS S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2002, vol. 567, fol. 20, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31185/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**SALOMON CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 81.231.

Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 2 avril 2002 de la société SALOMON CORPORATION HOLDING S.A., il a été décidé:

1. du remplacement de la société SOFICODEC, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes et de remplacer par: INVEST CONTROL, S.à r.l., avec siège social au 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 avril 2002.

SALOMON CORPORATION HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2002, vol. 567, fol. 21, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31270/567/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**DUISBURG REALTY INVESTMENTS I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 62.616.

Les statuts coordonnés au 10 avril 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 avril 2002.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

(31189/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**TRANSCONTINENTAL INVESTMENT CORPORATION «TRINCO» S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 17.152.

Les statuts coordonnés au 10 avril 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2002.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

J.P. Van Keymeulen

*Administrateur-délégué*

A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

A.T.T.C. S.A.

*Gérant*

E. Patteet

*Administrateur-délégué*

(31190/813/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**TI MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 85.226.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue à Luxembourg le 13 décembre 2001*

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions émises par la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la société de liras italiennes en euros au cours de change de mille neuf cent trente-six liras italiennes et vingt-sept centimes (ITL 1.936,27) équivalent à un euro (EUR 1,-), ce qui induit un capital social exprimé en euro d'un montant de quatre millions deux cent quatre-vingt mille deux cent quatorze euros et deux centimes (EUR 4.280.214,02).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société après conversion par incorporation de réserves disponibles à concurrence d'un montant de vingt-neuf mille trois cent soixante-trois euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 29.363,98) afin de le porter de son montant après conversion de quatre millions deux cent quatre-vingt mille deux cent quatorze euros et deux centimes (EUR 4.280.214,02) à un montant de quatre millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 4.309.578,-).

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital autorisé de la société de liras italiennes en euros au cours de change de mille neuf cent trente-six liras italiennes et vingt-sept centimes (ITL 1.936,27) équivalent à un euro (EUR 1,-), ce qui induit un capital autorisé exprimé en euros d'un montant de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 51.645.689,91).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital autorisé de la société après conversion à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-dix euros et neuf centimes (EUR 190,09) afin de le porter de son montant actuel après conversion de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf euros et qua-

tre-vingt-onze centimes (EUR 51.645.689,91) à un montant de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 51.645.880,-).

L'assemblée générale extraordinaire décide d'introduire une valeur nominale des actions de la société à hauteur de vingt-six euros (EUR 26,-) par action, de sorte que le capital social de la société après conversion et après augmentation de quatre millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 4.309.578,-) soit divisé en cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois (165.753) actions ayant une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) chacune et que le capital autorisé de la société après conversion et après augmentation de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 51.645.880,-) soit divisé en un million neuf cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingts (1.986.380) actions ayant une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) chacune.

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à quatre millions trois cent neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 4.309.578,-) divisé en cent soixante-cinq mille sept cent cinquante-trois (165.753) actions d'une valeur nominale de vingt-six Euros (EUR 26,-) par action.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel jusqu'à cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 51.645.880,-) représenté par un million neuf cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingts (1.986.380) actions d'une valeur nominale de vingt-six euros (EUR 26,-) par action.»

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des sociétés et Associations.

*Pour TI MEDIA S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 28, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31187/267/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**TI MEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 12-14, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.226.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TI MEDIA S.A.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 28, case 9.– Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31188/267/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**CLC ASSOCIATES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 70.021.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 56, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31191/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**COMPUTER SHOP EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 65.673.

Société anonyme constituée suivant acte notarié en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial C n° 753 du 19 octobre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPUTER SHOP EUROPE S.A.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

(31323/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

---

**SBWAM BROS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—  
STATUTES

In the year two thousand two, on the fourth of April.  
Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

TRANSACTION SYSTEMS TRADING ESTABLISHMENT, having its registered office in FL-9490 Vaduz, Aeulestrasse 38,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Karine Vautrin, lawyer, residing in Hettange (France) and by Mr Ronald Chamielec, accountant, residing in Lexy (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholders A, by virtue of a proxy established on March 26, 2002.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a Société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company .

**Art. 2.** The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name SBWAM BROS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred euros (100.- EUR) each.

The share quotas have been subscribed by TRANSACTION SYSTEMS TRADING ESTABLISHMENT prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.



In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2002.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (1,000.- EUR).

#### *Résolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The duration of its mandates is unlimited and it has the power to bind the company by its single signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil deux, le quatre avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

TRANSACTION SYSTEMS TRADING ESTABLISHMENT, ayant son siège social à FL-9490 Vaduz, Aeulestrasse 38, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France) et Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 mars 2002.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination SBWAM BROS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par TRANSACTION SYSTEMS TRADING ESTABLISHMENT préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2002.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Vautrin, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2002, vol. 11CS, fol. 76, case 11. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 22 avril 2002.

G. Lecuit.

(31352/220/225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

### **CONTINENTAL MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 38.079.

#### DISSOLUTION

##### *Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2002, vol. 134S, fol. 89, case 3 que la société CONTINENTAL MANAGEMENT S.A. a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2002.

J. Elvinger.

(31385/211/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 43.579.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 2 avril 2002 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a approuvé les rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. L'Assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2001 tels que soumis par le Conseil d'Administration.
3. L'Assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'Assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
5. L'Assemblée a donnée décharge aux Réviseurs d'Entreprise de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2001.
6. L'Assemblée a reconduit les mandats de M. Charles Pictet, Avv Franco Grande Stevens, M. Riccardo Grande Stevens, M. Nicholas Johnson, Pr. Dr. Marco Vitale, M. Philippe Bertherat, M. Nicolas Pictet, M. Karlheinz Pferrer.

Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31099/052/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**CAPITAL@WORK INT'L.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 avril 2002*

1. La décision du Conseil d'Administration du 28 décembre 2001 de verser 1.000.000,- EUR du résultat reporté au titre d'acompte sur dividende a été ratifiée.

2. Les comptes annuels sont approuvés à l'unanimité. Le bénéfice qui s'élève à 1.300.709,20 EUR sera affecté de la manière suivante:

- Réserve indisponible . . . . .	271.580,- EUR
- Dividende . . . . .	1.000.000,- EUR
- Résultat reporté . . . . .	29.129,20 EUR

3. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du réviseur d'entreprises de 2001 sont approuvés à l'unanimité.

4. L'Assemblée, par vote spécial à l'unanimité, donne décharge aux administrateurs et au réviseur d'entreprises de leur mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2001.

5. L'Assemblée reconduit la mission d'audit de PricewaterhouseCoopers pour une période d'un an.

A l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Guy De Paeuw;

Monsieur Antoine Hye De Crom;

Monsieur Rudi Lemeer;

Monsieur Ivan Nyssen;

Monsieur Marc Sprockeels.

Strassen, le 2 avril 2002.

Pour extrait sincère et conforme

M. Sprockeels / A. Hye de Crom

Administrateur / Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2002, vol. 567, fol. 13, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31195/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**CAPITAL@WORK INT'L.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31196/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**TRISTAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.486.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 30 septembre 1998 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,  
R. C. Luxembourg B 64.765,  
Siège social:  
10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Et

TRISTAN S.A.,  
R. C. Luxembourg B 66.486,  
Siège social:  
54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2002, vol. 566, fol. 56, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31192/763/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**FIVENET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 82.598.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 7 mars 2002 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.,  
R. C. Luxembourg B 64.765,  
Siège social:  
10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Et

FIVENET, S.à r.l.,  
R. C. Luxembourg B 79.801  
Siège social:  
54, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

PADT EN VAN KRALINGEN TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2002, vol. 566, fol. 73, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31193/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**EURO-2000 PROJECT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 66.147.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 mai 2001*

- Avec effet au début du prochain exercice social:
- la conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euro est acceptée;
- il est décidé de supprimer la mention de valeur nominale des actions émises;
- l'adaptation de l'article 3 (alinéa 1<sup>er</sup>) des statuts pour lui donner la teneur suivante est approuvée:  
«Le capital social est fixé à 32.226,16 EUR (trente-deux mille deux cent vingt-six virgule seize euros) représenté par 1.300 (mille trois cents) actions sans désignation de valeur nominale.»

Strassen, le 7 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland / J. Steeman

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 28, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31194/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**FIELDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31199/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FIELDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31200/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**FIELDS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 50.497.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2002, vol. 566, fol. 84, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2002.

Signature.

(31206/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**VISIANE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 21.637.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 12 avril 2002 que:

1) l'assemblée générale a procédé à une reconstitution entière des organes sociaux et a nommé:

## Administrateurs

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

## Commissaire aux comptes

- INTERCORP S.A., Société Anonyme, 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Les mandats des organes sociaux nouvellement élus expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008;

2) le siège social de la société a été transféré au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 avril 2002.

Pour extrait conforme

*Pour le Conseil d'Administration*

G. Schneider / N. Schaeffer jr.

*Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 33, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31197/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

---

**SOLUTRASID, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 16, avenue du Grand-Duc Jean.  
R. C. Luxembourg B 8.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 24 avril 2002, vol. 567, fol. 32, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2002.

Signature.

(31198/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2002.

**UNIVERSAL CARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 83.591.

*Extrait des décisions des Associés en date du 21 mars 2002*

Les associés de la société à responsabilité limitée UNIVERSAL CARE, S.à r.l., ont pris en date du 21 mars 2002 la résolution suivante:

- Monsieur Frederik Lambert Olsson, ayant pour adresse professionnelle Sturegallerian 11A, S-11487 Stockholm, a été nommé aux fonctions de gérant en remplacement de Casper Leopold Erik Seifert, demeurant à Luzern (CH), démissionnaire, avec effet au 21 mars 2002.

A l'issue de cette réunion, les gérants sont:

- Carl Speecke;
- Frederik Lambert Olsson.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

C. Speecke

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2002, vol. 567, fol. 29, case 8. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31308/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**LEKKERKERK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,  
(anc. LEKKERKERK S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 66.385.

L'an deux mille deux, le huit avril.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LEKKERKERK S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 septembre 1998; publié au Mémorial C, numéro 879 du 5 décembre 1998.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Carmen Mangen, employée privée, demeurant à Hivange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Braune, employée privée, demeurant à Koerich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Modification de l'article premier des statuts afin de refléter le changement de la raison sociale de la société en LEKKERKERK HOLDING S.A.

2) Conversion du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

3) Augmentation du capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par apports nouveaux mais sans émission d'actions nouvelles.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la société suite aux résolutions précédentes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LEKKERKERK HOLDING S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de convertir le capital social de d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize euros trente et un cents (13,31 EUR), pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR), par apports nouveaux mais sans émission d'actions nouvelles.

Preuve de ce apport a été donnée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Quatrième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée décide:

a) de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans valeur nominale.»

b) de modifier la première phrase du sixième paragraphe de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence de cent quatre-vingt-six mille euros (186.000,- EUR), représenté par sept mille cinq cents (7.500) actions sans valeur nominale.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cent vingt-cinq euros (EUR 625,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: L. Rentmeister, C. Mangen, D. Braune, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 22 avril 2002, vol. 424, fol. 56, case 1.— Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 avril 2002.

A. Weber.

(31358/236/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

**LEKKERKERK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 66.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31359/236/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2002.